

Le Catalyseur

"Des entrepreneurs engagés !"

Lettre d'information de France Chimie Île-de-France

N°107 - Octobre 2019

**FRANCE
CHIMIE**
ÎLE-DE-FRANCE

CÉLÉBRER LA CHIMIE !

*Anne Szymczak, Inspectrice générale de l'éducation nationale,
Présidente du comité d'organisation des 51^{èmes} IChO*

Après un été marqué par le succès des 51^{èmes} Olympiades Internationales de la Chimie qui fut l'occasion de promouvoir, auprès des 80 délégations présentes le dynamisme de la Chimie Ile-de-France, la rentrée désormais bien engagée s'annonce riche en événements.

Parmi ceux-ci trois engagements doivent être tout particulièrement soulignés :

Le premier, à destination des dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés, nous conduit à porter avec BPI France et l'OPCA Defi un programme sur mesure « Defi Croissance » destiné à les accompagner sur 12 mois dans leur développement. Anticiper les évolutions, ajuster la stratégie, sécuriser la production, développer les ressources, tels sont les objectifs de « l'Accélérateur des Industries Chimie-Plasturgie-Santé. » La sélection des dossiers est en cours mais nous encourageons les dirigeants salariés encore intéressés à se rapprocher de nous sans tarder.

Le 14 octobre deux experts du Groupe VYV viendront développer auprès des entreprises les conditions pour mettre en conformité au 1er janvier 2020 leur régime frais de santé dans le cadre de la réforme dite « 100% santé ». Seront également examinées les dernières mesures de la loi Pacte sur l'épargne salariale.

Enfin, vous êtes invités, le 5 novembre, à vous rendre nombreux sur le site logistique de DACHSER à Wissous pour notre traditionnelle « Journée Sécurité » dédiée au « Transport de matières dangereuses ». Cette rencontre importante constitue une formidable opportunité de visiter un site exemplaire et d'assister à une démonstration sur le « calage-arrimage ».

« Servir les entreprises, défendre la Profession »,

Notre Priorité !

Gilles le Maire
Délégué Général
France Chimie Ile-de-France

« L'Année de la Chimie de l'école à l'université » 2018/2019 est arrivée à son terme et je veux saluer et remercier en cette rentrée la mobilisation de tous les acteurs de cette discipline pour son succès.

Elle a été l'occasion, pendant toute l'année scolaire écoulée, de très nombreux événements qui ont mis en lumière, auprès des jeunes et des étudiants, mais aussi auprès du grand public, la vitalité de la chimie dans tous les compartiments et segments de la vie quotidienne.

Bien plus, elle a revitalisé et renforcé les liens déjà anciens entre les mondes académique et économique, entre les enseignants et les entreprises portés par de fortes et solides convictions communes : transmettre aux jeunes générations leurs savoirs et savoir-faire dans une discipline en mutation constante et dont les ressorts permettront de relever les grands défis écologiques (transition énergétique, réchauffement climatique...) et numérique.

Nous avons pu observer à travers les nombreuses rencontres et manifestations organisées dans toute la France, au cours de l'année, pour célébrer la chimie, combien les enseignants, les chercheurs, les industriels, et les étudiants étaient animés aujourd'hui par la même ambition : contribuer au développement d'une

chimie verte pour une économie durable.

De même nous avons pu mesurer combien l'économie circulaire offrait désormais d'innombrables perspectives en termes d'emplois ou de carrières professionnelles pour les jeunes, nombreux en quête de sens.

Le Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la Vie qui s'est tenu en début d'année à la Cité des Sciences et de l'Industrie a permis ainsi à plus de 8 000 jeunes et leurs parents de découvrir les métiers accessibles à tous les niveaux de formation par la voie générale ou par l'apprentissage.

Nous avons pleinement conscience du rôle déterminant de la communauté éducative dans la transmission des savoirs et dans l'éveil au goût pour la chimie ou pour les sciences en général et il convient de souligner le très haut niveau et l'engagement des enseignants reconnus bien au-delà de nos frontières.

Comme l'a rappelé très récemment le Professeur Jean-Pierre Sauvage, Prix Nobel 2016 « la France possède une tradition dans le domaine de la chimie.

L'offre de formation ouvre un vaste champ d'opportunités aux étudiants motivés ».

La 51^{ème} édition des Olympiades Internationales de Chimie, qui se sont tenues en

“
**Transmettre
aux jeunes savoir
et savoir-faire !**
”

juillet dernier à Paris, immédiatement après le 47^{ème} congrès mondial de l'IUPAC*, ont accueilli 309 jeunes chimistes de 80 pays accompagnés de leurs enseignants, et ont été un intense moment de sciences autant qu'un vrai moment de partage au cœur de la capitale.

Cette année de la Chimie constitue certainement un véritable réconfort pour nous tous et les jeunes scientifiques que nous avons rencontrés forts de leur dynamisme et de leur énergie sont prêts à repousser les limites des possibles au bénéfice du progrès technologique et social de l'humanité.

Que l'impulsion ainsi donnée puisse perdurer !

Nous sommes confiants.

* IUPAC : « International Union of Pure and Applied Chemistry »

D'UNE ÉCONOMIE DE COW-BOY À UNE ÉCONOMIE DE COSMONAUTE

Selon l'ADEME, l'économie circulaire est « *un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement... tout en assurant... l'augmentation du bien-être* ».

C'est un défi ambitieux qui veut allier bien-être et diminution de l'empreinte environnementale !

La Chine a été le premier pays au monde à se doter d'une feuille de route « *économie circulaire* ». En France, l'idée est née lors du Grenelle en 2007.

PRATIQUES ANCIENNES

L'autarcie dans les campagnes, où tout était « *utilisé* » était une forme d'économie circulaire. Quand les industriels de la chimie recyclent ou font recycler leurs solvants, ou récupèrent leur chaleur fatale, ils pratiquent déjà l'économie circulaire. Mais à présent, il faut changer de braquet pour répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires, de changement climatique ... Entre les « *pratiques* » de la première moitié du 20^{ème} siècle et aujourd'hui, deux phénomènes nous obligent à changer d'échelle et à chercher un nouveau modèle : la croissance de la population et le développement de la société de consommation, accessible chaque jour au plus grand nombre.

Notre planète est cependant limitée ! La parole de Kenneth E. Boulding en 1966 était prémonitrice : « *nous devons passer d'une économie de cow-boy à une économie de cosmonaute !* ». Les navettes spatiales sont en effet d'excellents laboratoires pour tester, développer de nouvelles façons de *vivre* et *consommer*.

RÔLE DES RÉGIONS

En France, si le concept d'économie circulaire a fait officiellement son entrée dans la Loi du 18 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, sa dimension « *croissance économique alliée à une diminution de l'empreinte environnementale* » reste encore à décliner.

L'Etat est clairement le chef de file pour proposer les grandes lignes stratégiques de la Nation dans cette visée, élaborer les fiscalités incitatives et punitives, le cadre normatif ... La dimension politique coercitive doit émaner du niveau national et européen, elle doit concrétiser la volonté de changement de modèle.

En revanche, la dimension financière « *facilitatrice* », d'amorçage - car il faut inventer une nouvelle « *économie* », qui n'est pas directement « *rentable* » dans notre modèle actuel - pourrait se décliner plutôt à une échelle régionale. Les Régions, fortes de leurs nouvelles prérogatives (Loi NOTRE) et plus proches de leurs centres industriels et d'innovation, plus agiles et réactives, doivent déployer sur le terrain les mesures nécessaires pour développer l'économie circulaire.

C'est dans cet esprit que le CESER Ile-de-France inclut directement ou indirectement l'économie circulaire dans 3 de ses 5 thématiques stratégiques pour son mandat actuel :

- Intégrer l'innovation tant dans sa dimension techno-

- logique qu'organisationnelle ;
- Assumer l'impératif écologique pour une région « *verte* » et « *de proximité* » ;
- S'insérer efficacement dans les politiques publiques décidées nationalement.

L'AFFAIRE DE TOUS

Le concept est complexe, car il est systémique : chaque élément qui bouge fait bouger l'ensemble. Il suppose aussi un « *partage de la valeur* », car l'optimisation de toute une chaîne de valeur se fait à l'avantage de tous, mais au détriment d'une meilleure optimisation pour chaque maillon de la chaîne.

Enfin l'économie circulaire nous concerne tous : consommateurs, par l'impact de nos achats, entreprises par l'efficacité apportée à la gestion des ressources, collectivités, puissance publique...

Pour la déployer, il s'agit de co-imaginer, co-construire, collaborer, expérimenter, prendre des décisions, parfois difficiles et aussi accepter l'échec... Le CESER, deuxième chambre consultative de la Région composée de trois collèges : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, représentants des organisations syndicales de salariés et représentants des organismes, associations et fondations qui participent à la vie collective de la région, est un lieu clé pour préparer en concertation cette « *r-évolution* ».

La Commission environnement du CESER Ile-de-France consacrera d'ailleurs une part importante de ses travaux à l'économie circulaire, fin 2019, avec la saisine sur la stratégie « *économie circulaire* » de la Région.

Claire Dadou-Willmann
Conseillère au CESER Ile-de-France

PRPGD ILE-DE-FRANCE

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets porté par la région, et auquel a contribué France Chimie Ile-de-France pour les Déchets Dangereux (DD), sera prochainement approuvé.

Il vise à :

- établir un état des lieux des déchets produits sur le territoire,
- analyser l'évolution de ce gisement à 6 et 12 ans,
- établir un plan d'action en faveur de la prévention des déchets.

Pour mémoire, en 2015, 711 390 tonnes de DD (hors DASRI*) étaient produites en Ile-de-France. Parmi celles-ci, 138 595 tonnes provenaient de l'industrie manufacturière dont 37 645 tonnes issues de l'industrie chimique, 33 725 tonnes de la métallurgie, 23 872 tonnes de l'industrie pharmaceutique et 14 161 tonnes de la collecte et du traitement des eaux usées.

Ces DD ont été majoritairement traités en Ile-de-France (67%) et dans les régions limitrophes (24%), permettant leur valorisation à 50% (recyclage des métaux et des batteries au plomb, régénération des huiles et solvants...).

En 2015 encore, 15 installations de traitement des DD étaient en activité sur la région.

Il est prévu une hausse de la production de DD d'ici 2025 estimée à 720 000 tonnes liée au renforcement de la réglementation et aux actions pour améliorer le captage de ces déchets et réduire leur rejet dans le milieu naturel.

A terme, les actions mises en œuvre notamment par l'industrie chimique (substitution des substances dangereuses, écoconception...) devraient ramener la production de DD en 2031 à 700 000 tonnes.

*Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Contact :
m.fimsit@chimie-idf.fr

L'ADR*, CHAQUE JOUR ET PARTOUT !

Le Catalyseur a rencontré un spécialiste du transport des matières dangereuses, Bruno Guillard, Responsable Développement Chem-Logistics chez DACHSER France et Maghreb.

Le Catalyseur

Bonjour M. Guillard. En tant qu'industriel de la Chimie, comment orienter mes choix de prestataires de transport et être sûr que mes partenaires respectent leurs obligations ?

« UN PRÉALABLE »

Bruno Guillard

Bonjour. Vous avez raison, on ne transporte pas des produits chimiques, et en particulier des produits chimiques dangereux, comme de la marchandise dite « général cargo ».

La première des choses à faire est donc d'informer le prestataire transport sur la nature exacte de la marchandise et son conditionnement en établissant une déclaration de marchandise dangereuse. Cette dernière reprend notamment les informations issues de la FDS (Fiche de Données de Sécurité) qui, dans son chapitre

14, détaille la nature des produits, leur classe, leur groupe d'emballage.

Le Catalyseur

Est-ce suffisant ?

Bruno Guillard

Non c'est un préalable uniquement. Vous devez surtout vérifier qu'elle est réellement l'expertise du transporteur en matière de produits chimiques en vous assurant de certains points qui me semblent essentiels comme son organisation interne au regard des produits chimiques, le nombre de ses Conseillers à la Sécurité pour le Transport des Marchandises Dangereuses par la route (CSTMD), la part de son chiffre d'affaires dans la filière, etc...

Le Catalyseur

Est-ce que les conditionnements jouent un rôle impor-

tant dans le transport des produits chimiques ? Quelle est la différence entre les transporteurs de produits en vrac et conditionnés ?

« UNE VRAIE QUESTION »

Bruno Guillard

Oui, c'est une vraie question. Les industriels de la chimie ont l'obligation d'utiliser des emballages homologués, c'est à dire des emballages qui ont des caractéristiques précises au regard de la nature des produits qu'ils doivent contenir.

Les transporteurs se sont souvent spécialisés entre les produits à transporter qui sont en vrac (Citernes principalement), et ceux qui sont conditionnés (sacs, fûts, tonnelets, IBC/GRV sur palette).

Le conditionnement approprié au produit est donc indispensable à la bonne qualité de la prestation de transport, mais pas seulement. Les prestataires doivent également bien armer les produits au sein de leurs réseaux durant la presta-

tion notamment en cas d'expédition en groupage/messagerie.

Le Catalyseur

Comment êtes-vous organisé chez Dachser pour la chimie ?

Bruno Guillard

Le Groupe Dachser a créé il y a plus de 15 ans maintenant, au sein de son réseau intégré, une solution spécifique dédiée aux produits issus de la chimie : DACHSER Chem-Logistics. Avec près de 10% de notre chiffre d'affaires Européen, le transport de produits chimiques conditionnés est un secteur d'activité très important. Nous avons plus de 200 conseillers à la sécurité en Europe qui s'assurent quotidiennement du respect de nos process de sécurité, du calage afin de garantir une qualité constante et uniforme sur tout notre réseau. Notre réseau respecte l'ADR* chaque jour et partout.

* Accord for Dangerous goods by Road

CYBERSÉCURITÉ

PRENDRE EN COMPTE AUJOURD'HUI LES MENACES DE DEMAIN !

Déclarée année noire en termes de Cybersécurité par le magazine Forbes, 2019 a vu naître de nombreuses cyberattaques. Celles-ci viennent s'ajouter à la longue liste d'attaques survenues dans le monde comme Wannacry ou Stuxnet.

Dans l'industrie, la célèbre cyberattaque Petya a rendu hors service des sites de production de plusieurs grandes entreprises pendant plusieurs semaines, entraînant notamment, des pertes de plusieurs millions d'euros.

LES IMPACTS POSSIBLES

Impacts humains ou matériels, les conséquences d'une cyberattaque sont multiples, comme le passé l'a démontré.

L'attaque Stuxnet qui s'est déroulée dans un centre d'enrichissement d'uranium en Iran aurait pu mener à une crise humanitaire. En effet, à l'heure où de nombreux systèmes d'information industriels sont interconnec-

tés aux systèmes d'information supportant ces activités, les possibilités de propagation d'un virus informatique provenant d'une source externe vers un Automate Programmable Industriel sont devenues légions.

Chaîne de production, ou encore système de sécurité incendie, les systèmes impactés sont de différentes natures.

PROTÉGER SES ACTIFS

Malgré cette situation alarmante et la sensation parfois de ne rien pouvoir faire, il existe évidemment des solutions pour protéger les actifs de son entreprise. Il est possible de mettre en œuvre trois grandes actions :

- Manager la sécurité par les risques : très présentes dans le domaine de la sûreté, les analyses de risques le sont

également dans la sécurité de l'information. Au sens de l'ISO 27001, elles permettent d'identifier et traiter les risques relatifs à la sécurité de l'informa-

tion pesant sur un organisme. Le but : Prioriser, en fonction de la criticité d'un scénario, les mesures de sécurité à implémenter.

- Sensibiliser : simple à mettre en œuvre, l'attaque par Phishing permet à un attaquant de s'introduire dans un système d'information grâce à l'action d'un salarié par l'intermédiaire d'un mail, d'un fichier Word, Excel ou PDF. La sensibilisation régulière de ses effectifs et une culture de la sécurité permet de réduire considérablement ce type d'attaque.
- Auditer : dans le même principe que des tests d'évacua-

tion en cas d'incendie, il est impératif de tester son système d'information. Par exemple, la réalisation régulière de tests d'intrusion permet d'identifier les points faibles d'un système d'information.

L'hypothèse d'une cyberattaque sur un Opérateur d'Importance Vitale (OIV) dans le secteur de l'industrie est prise très au sérieux par la France.

Preuve en est de la création d'un Commandement de CyberDéfense ainsi que la mise en œuvre de capacités d'actions renforcées de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information.

La prise de conscience de la part des directions sur les risques cyber ne réduira pas le nombre de tentatives d'attaques dans l'immediat ; cependant les entreprises seront mieux préparées et les conséquences ne pourront qu'en être réduites.

Guillaume VITSE
Directeur Général / C.E.O
CNPP CyberSecurity

“
Manager, sensibiliser et auditer
”

Société créée le 1er décembre 2017, PMC Isochem est née de la reprise des actifs de la société Isochem. Elle regroupe à ce jour 3 sites de chimie fine (Gennevilliers, Pithiviers et Vert-Le-Petit) et environ 240 salariés.

Dès le début 2018, il a fallu faire le choix de prioriser soit la renégociation des accords d'entreprise soit l'organisation des élections professionnelles.

Plusieurs raisons nous ont amenés à envisager en tout premier lieu ces dernières par le biais d'un accord CSE.

GAGNER EN EFFICACITÉ

L'organisation des IRP, dont les mandats arrivaient à échéance en juin 2018, était devenue complexe au regard de la taille de l'entreprise. Il fallait en simplifier rapidement le fonctionnement pour gagner en efficacité.

Il nous fallait éviter que ces élections interfèrent avec la re-

négociation des accords d'entreprise.

Par le biais de la Loi, l'opportunité nous était donnée de trouver un mode de fonctionnement et d'échanges renouvelés avec les IRP, mais aussi de donner une image d'une entreprise "innovante" sur ce sujet.

C'est au terme de plusieurs réunions de négociations qu'un accord CSE a été signé par trois organisations syndicales.

Le CSE est maintenant organisé de la façon suivante :

- 10 titulaires et 10 suppléants, seuls les titulaires participant aux réunions ;
- crédit de 32 h/mois pour les membres titulaires ;
- des Commissions Santé Sécurité de Conditions de tra-

vail de Site (CSSCT). Elles se réunissent au moins 15 jours avant les réunions du CSE comportant une partie HSSCT ; tenant compte des exigences de nos sites Seveso, un crédit d'heures de 10 h/mois, à répartir entre les membres, a été alloué à chaque commission ;

- un CSSCT Entreprise composé de 6 membres (2 de chaque site) ayant pour mission de travailler sur des thèmes d'études communs aux 3 sites.

Tous les membres élus, ont bénéficié d'une formation économique et sociale de 5 jours et d'une formation SSCT de la même durée.

RÉUSSIR LA TRANSITION

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour permettre la transition dans les meilleures conditions possibles et réussir ce projet :

- l'accompagnement par un cabinet extérieur des membres

- nouvellement élus pour assurer la dévolution des biens des CE et la mise en place d'un règlement du CSE adapté au nouveau fonctionnement ;
- des réunions d'information afin de faire comprendre les nouvelles règles de fonctionnement ;
- une coordination accrue concernant l'organisation des réunions par le biais d'un calendrier annuel prévoyant dates et ordres du jour (à minima) de toutes les réunions ordinaires ;
- une formation des directeurs de site à la conduite des réunions de CSSCT avec un objectif : faire de nos ex comités, des commissions ;
- La mise en place de trames communes pour les convocations, ordres du jour et comptes rendus.

Aujourd'hui, nous pouvons dire, que la transition est globalement réussie, même si des choses restent à améliorer, grâce à, il faut bien le reconnaître, la collaboration active de nos élus et organisations syndicales à ce projet.

Olivier Geindreau
Directeur des Ressources Humaines
PMC Isochem

BRÈVES

UN RENDEZ-VOUS MAJEUR !

La LFSS pour 2019 met en œuvre une réforme dite « 100% santé » permettant un accès sans reste à charge à certains soins optiques, dentaires et auditifs. Les entreprises sont donc amenées à mettre en conformité leur régime frais de santé dès le 1er janvier 2020.

Par ailleurs, la Loi Pacte du 22 mai 2019 comporte de nombreuses mesures destinées à favoriser le développement de « l'épargne salariale ».

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs, nous vous invitons à la Réunion d'Information Sociale du 14 octobre en présence du groupe VYV.

Inscription : s.yafi@chimie-idf.fr

AGENDA SSE

Le Département Santé, Sécurité et Environnement vous propose les événements suivants :

Formations

- le 7 novembre, « Media Training » ;
- le 25 novembre, « Les fondamentaux de la protection des systèmes d'information » ;
- le 19 décembre, « Classification et étiquetage des substances et mélanges selon CLP ».

Réunions d'information

- le 17 octobre, « Gestion de la traçabilité des déchets dangereux » (trackdéchets) ;
- le 22 octobre, « Environnement ».

Informations et inscription :

s.duriez@chimie-idf.fr

CCNIC & DURÉE DU TRAVAIL

Le Département Social et Relations Humaines animera à l'intention des entreprises de la Profession son séminaire consacré à « la Durée et l'Aménagement du temps de travail dans les industries chimiques ».

- le 10 octobre à Lille (Nord-Pas de Calais) ;
- le 24 octobre à Puteaux (Ile-de-France) ;

Il animera également son traditionnel séminaire « la CCNIC : ses spécificités » :

- Le 7 novembre à Dijon (Bourgogne Franche-Comté)
- Le 26 novembre à Saint-Quentin (Picardie-Champagne-Ardenne)
- Le 12 décembre à Puteaux (Ile-de-France).

Informations et inscription :

inscription@afcic.org

VEILLE RÉGLEMENTAIRE SSE

Le département SSE de France Chimie Ile-de-France propose un service de veille réglementaire personnalisée qui vous permettra de bénéficier d'une compilation trimestrielle de l'ensemble de la réglementation SSE applicable à votre site.

Informations :

s.duriez@chimie-idf.fr

JOURNÉE SÉCURITÉ 2019

La Journée Sécurité se déroulera le 5 novembre sur le site de DACHSER, à WISSOUS, où nous serons accueillis par Bruno Guillard, Responsable Développement France & Maghreb. 3 sujets seront développés : les secours en cas d'accident de transport de matières dangereuses, les nouvelles conditions d'exercice du métier de conseillers à la sécurité (CSTMD) envisagées, et les bonnes pratiques de sécurisation du fret.

Informations et inscription :
s.duriez@chimie-idf.fr